

Louise de Marillac ¹

à travers ombres et lumières

A fréquenter Louise de Marillac, on est vite émerveillé par la puissance de son être. Les multiples événements auxquels elle a été confrontée, les situations d'ombres ou de lumière qu'elle a vécues, l'ont amenée à affirmer, à développer sa personnalité. A travers ses lettres, ses écrits, celle-ci apparaît tout à la fois complexe et contrastée, pleine d'humanité et de sainteté.

Femme tourmentée, femme épanouie

Les historiens de Louise de Marillac ont beaucoup insisté sur les souffrances qui l'ont accablée, oppressée. Elle-même reconnaît qu'elles furent nombreuses tout au long de sa vie.

"Dieu m'a fait tant de grâces que de me faire connaître que sa sainte volonté était que j'allasse à Lui par la Croix, que sa bonté a voulu que j'eusse dès ma naissance même, ne me laissant presque jamais en tout âge, sans des occasions de souffrance " ²

Mais Louise, au milieu des peines et des détresses vécues, au milieu des situations d'abandon et de solitude où elle s'est trouvée, a su découvrir les possibilités qui lui étaient offertes pour développer au maximum les aptitudes et les qualités naturelles, infuses en elle.

Enfant, Louise ne connaît pas la douceur d'une mère, ni la chaleur d'un foyer familial. Cette souffrance retentit sur sa santé qui demeurera fragile toute sa vie. Son séjour au Couvent des Religieuses Dominicaines de Poissy, auprès de sa tante, la Mère Louise de Marillac, éveille sa vive intelligence. Elle reçoit, dès son jeune âge, une éducation large et diversifiée. Elle apprend à lire et à écrire, ce qui est rare pour une fille du XVIIème siècle. Elle s'initie au latin, à la musique, à la peinture. Plus tard, Louise poursuivra seule sa formation humaniste et religieuse dont les bases lui ont été données à Poissy.

A 13 ans, les quelques liens d'affection que Louise avait, sont rompus. Louis de Marillac, son père, meurt le 25 juillet 1604. Il aimait profondément sa fille, comme le témoigne son testament :

"Que Louise avait fait sa plus grande consolation dans le monde, et qu'il croyait qu'elle lui avait été donnée de Dieu pour son repos d'esprit dans les afflictions de la vie" ³.

Son envoi dans une petite pension de famille, à cette même époque, la sépare et de sa tante religieuse et de son milieu social : nouvelle souffrance pour cette jeune fille. Louise, cependant, ne s'enferme pas sur elle-même. Elle découvre la petite bourgeoisie, apprend les tâches ménagères, fait l'expérience de la pauvreté. Barbe Bailly, qui fut la secrétaire et l'infirmière de Louise de Marillac au cours de sa dernière maladie, rapporte qu'elle a évoqué devant les Soeurs cette période de son existence.

"Elle nous a quelquefois conté qu'étant jeune, elle avait été en pension chez une bonne fille dévote avec d'autres demoiselles comme elle. Et voyant que la maîtresse était pauvre, elle lui dit de prendre de l'ouvrage des marchands et qu'elle travaillerait à son profit et encourageait les autres, ses compagnes, à faire de même. Et elle faisait les bas ouvrages de la maison comme de serrer le bois elle-même et autres choses pénibles." ⁴

¹ Session vincentienne internationale – 1986

² Sur la Charité - Ecrits 707

³ Gobillon Edition 1676 page 8

⁴ Témoignage de Barbe Bailly sur les vertus de Louise de Marillac - Documents 923

Louise de Marillac a déjà une personnalité bien affirmée : elle sait proposer des solutions pour combattre la pauvreté du foyer et encourager ses compagnes à faire un travail nouveau.

En 1606, Louise a 15 ans. Les Religieuses Capucines sont installées solennellement à Paris. Une grande procession, conduite par l'Archevêque lui-même, les conduit dans leur nouveau monastère rue Saint Honoré. Louise de Marillac se sent attirée par cette vie franciscaine de prière, de pauvreté et de travail manuel. Barbe Bailly explique la joie qui, alors, envahit le cœur de Louise :

*"Elle a eu aussi grande volonté d'être capucine et nous disait que quand elle y allait, elle était toute réjouie sitôt qu'elle voyait seulement les murailles."*⁵

Il est bon de constater combien Louise relit avec joie les expériences vécues dans son enfance et les partage avec ses Soeurs. C'est signe de bonne santé et de profond équilibre.

Vers 20 ans, Louise souhaite réaliser ce qui lui apparaît comme sa vocation et demande à son tuteur d'entrer chez les Religieuses Capucines. Michel de Marillac la renvoie au Provincial, le Père Honoré de Champigny. Son refus la meurtrit. Est-ce vraiment sa santé fragile qui est en cause, ou n'est-ce pas aussi le refus de payer la dot exigée en ce temps-là ? Louise ressent le rejet de sa famille et comprend qu'à son époque, aucune fille ou femme ne peut décider de sa vie sans l'aval d'une autorité masculine. En attendant le mariage voulu par son tuteur, Louise est envoyée chez sa tante Valence d'Attichy. Elle y retrouve son milieu social et découvre les joies d'une vie en famille avec sept cousins et cousines.

Le 5 février 1613, le mariage de Louise de Marillac et d'Antoine Le Gras est célébré en l'église Saint Gervais à Paris. Louise accepte ce mariage par soumission à son tuteur. C'est pour la famille de Marillac un moyen de régler enfin l'avenir de la fille naturelle de l'un des leurs. C'est pour Louise un déclassement social : Antoine est un simple bourgeois, elle s'appellera Mademoiselle et non Madame. Louise est mariée contre son gré. Mais elle s'engage à plein dans cette vie nouvelle.

Son fils, Michel, naît dès octobre 1613. Louise aime son mari et trouve dans sa vie d'épouse un équilibre affectif et un véritable épanouissement. Elle aimera célébrer l'anniversaire de ses noces, même longtemps après la mort de son mari.

La maladie d'Antoine est une rude épreuve pour sa femme. Louise est persuadée en être la cause du fait de son infidélité à la promesse faite à Dieu d'être Capucine. Un sentiment de culpabilité grandit chaque jour en elle. Louise traverse une période très tourmentée où elle ne peut plus trouver de repos. Elle est insatisfaite de tout, elle veut abandonner mari et fils, elle se met à douter de l'existence de Dieu. Elle essaie de trouver compréhension et soutien près de son oncle. La lettre de Michel de Marillac du 28 mars 1623, comme les précédentes, n'apporte que de hautes considérations, peu propices à apporter la paix à sa nièce:

*"La peine que l'âme sent pour ne trouver en soi qu'incertitude de Dieu dans son sentiment est sans remède, car le remède est pire que le mal. C'est un état dangereux de vouloir avoir certitude de Dieu en son sentiment, une disposition à l'illusion et un défaut d'humilité."*⁶

Mais Dieu n'abandonne pas Louise. Le dimanche de Pentecôte, 4 juin 1623, la Lumière de Dieu l'éblouit. Le compte-rendu que Louise fait de cet événement montre que cette lumière est passée, fulgurante, comme pour Paul sur le chemin de Damas.

*"Tout en un instant, mon esprit est éclairci de ses doutes"*⁷

Chaque année, Louise s'en souvient avec émotion. Le jour de l'Ascension 1645, elle écrit à Monsieur Vincent :

"Cette grande fête prochaine m'est à une très singulière recommandation, pour toutes les grâces signalées que Dieu a faites à son Église, et à mon particulier pour celles que sa bonté me fit il y a bien vingt-deux ans, qui m'a rendue si heureuse d'être à lui en la manière que votre

⁵ Témoignage de Barbe Bailly sur les vertus de Louise de Marillac - Documents 923

⁶ Michel de Marillac à Louise de Marillac – 28 mars 1623 - Documents 980

⁷ Lumière de Pentecôte - Ecrits 3

*charité sait. Je sens en mon intérieur je ne sais quelle disposition que ce me semble, me veut attacher à Dieu plus fortement"*⁸

Jean-Pierre Camus, le directeur spirituel de Louise de Marillac, est devenu Evêque de Belley. Conformément aux directives du Concile de Trente, il doit séjourner dans son diocèse. Louise de Marillac s'adresse maintenant à Monsieur Vincent malgré la répugnance qu'elle avait ressentie à cette perspective. Les premières lettres qu'elle lui adresse, en 1626-1627, montrent son inquiétude lors de ses absences, son anxiété pour son fils qu'elle désire voir prêtre, son appréhension de l'avenir.

*"J'espère que vous me pardonneriez la liberté que je prends de vous témoigner l'impatience de mon esprit, tant pour le long séjour passé, que sur l'appréhension de l'avenir et de ne savoir le lieu où vous allez après celui où vous êtes."*⁹

Malgré la souffrance latente qui demeure en elle, Louise de Marillac accepte la proposition de Vincent de Paul et s'engage dans les Confréries de la Charité. Maintenant, toute son attention s'oriente vers les autres. Sur les routes qui la mènent d'Asnières à Saint Cloud, de Villepreux à Montmirail, Liancourt à Villeneuve Saint-Georges, Louise apparaît une femme à l'aise, libérée de ses angoisses, prenant ses responsabilités et se révélant une excellente organisatrice. Elle a su, avec l'aide de Vincent de Paul, sortir d'elle-même et regarder la souffrance des autres.

Après la fondation de la Compagnie des Filles de la charité, Louise de Marillac vit la joie et l'enthousiasme de tout commencement. Elle partage ses propres richesses avec les premières Soeurs, avec les pauvres qu'elles servent. Certaine d'accomplir la volonté de Dieu, elle vit en plénitude. Sa lettre à Elisabeth Martin montre qu'elle est maintenant dans la paix :

*"Que je compatis à vos peines ! Je voudrais que vous les adoucissiez par une pensée continuelle que vous êtes en l'état que Dieu vous veut. Pensez donc que Dieu veut que vous soyez gaie et en paix parmi toutes vos peines"*¹⁰

Cependant le tempérament inquiet de Louise refait vite surface. Au moment de la recherche d'une maison plus grande pour les Filles de la Charité, en 1641, elle manifeste son angoisse face à l'avenir. Vincent de Paul surpris, réagit assez vivement :

*"Je vous vois toujours un peu dans les sentiments humains dès que vous me voyez malade, pensant que tout est perdu, faute d'une maison. O femme de peu de foi et d'acquiescement à la conduite et à l'exemple de Jésus Christ ! Ce Sauveur du monde, pour l'état de toute l'Eglise, se rapporte à son Père pour les règles et pour les accommodements ; et pour une poignée de filles que sa Providence s'est notoirement suscitée et congrégée, vous pensez qu'il nous manquera !"*¹¹

Ce moment de panique passe. Quelques mois plus tard, la Maison-Mère des Filles de la Charité s'installe au faubourg Saint Denis, face à Saint Lazare.

Louise poursuit son travail de fondatrice auprès des Soeurs, accompagnant de ses lettres celles qui sont au loin, ou visitant celles des diverses paroisses de Paris. Elle accueille aussi à la Maison Mère des Dames de la Charité pour quelques jours de retraite et leur prodigue ses conseils spirituels : quel épanouissement révèle l'une de ses lettres :

*"Vivez donc ainsi, toute à Dieu, ma chère Dame, par cette amoureuse et suave union de votre volonté en toute chose à celle de notre bon Dieu.... ne prenez point garde si vous avez des goûts et sentiments ou non ; Dieu ne veut de nous que le cœur ...vivez avec une sainte joie au service de notre souverain Maître et Seigneur."*¹²

⁸ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 25 mai 1645 - Ecrits 125

⁹ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 5 juin 1627 - Ecrits 7

¹⁰ Louise e Marillac à Elisabeth Martin – 1640 - Ecrits 36

¹¹ Vincent de Paul à Louise de Marillac – 17 février 1641- Documents 300

¹² Louise de Marillac à une Dame – sans date - Ecrits 674

Fin 1644, la conduite de Michel Le Gras provoque de vives inquiétudes chez sa mère. Elle adresse un véritable appel au secours à Monsieur Vincent :

*"Je suis tout à fait en peine de mon fils, ... il me devait venir trouver. Que faut-il que je fasse ? Je ne sais s'il n'a point été aux Bons-Enfants : y dois-je envoyer ? ou vous, Monsieur, voudriez-vous bien prendre cette peine, je dis d'y envoyer, et s'informer s'il y a été, ce qu'il a fait. Je vous en supplie très humblement, pour l'amour de Dieu. Vous savez que ma douleur et que mes appréhensions ne sont pas petites ... Je ne puis avoir assistance de qui que ce soit au monde, et je n'en ai jamais guère eu que de votre Charité."*¹³

L'inquiétude de Louise est fondée. Michel est parti vivre avec la fille d'un marchand de vin. Les parents ne les retrouveront que six mois plus tard. A la fin de l'année suivante, Michel disparaît de nouveau. La douleur de sa mère est immense. Elle se confie à nouveau à Monsieur Vincent :

*"Il m'est impossible de chercher soulagement ailleurs. Que ma douleur est grande. Si Dieu ne m'aide, je ne sais ce que je ferai."*¹⁴

Malgré les soucis et inquiétudes pour son fils qui l'étreignent si fortement, Louise de Marillac prépare la nouvelle implantation de Nantes, et en juillet 1646, elle va elle-même conduire les Soeurs dans cet hôpital éloigné. Elle mettra quinze jours pour s'y rendre, voyageant en coche, puis en bateau sur la Loire.

En 1647, la Compagnie des Filles de la Charité traverse une crise marquée par le départ d'un nombre assez élevé de Soeurs, par de graves conflits communautaires à Nantes. L'année précédente avait vu l'échec de l'implantation des Soeurs au Mans. A nouveau, Louise est profondément bouleversée. Elle s'attribue toute la responsabilité de cette situation :

*"Oh ! mes chères sœurs, que j'ai grand sujet de craindre que ce n'ait été mes mauvais exemples qui aient fait de fâcheuses impressions en vos esprits ! Si cela est, faites-moi la charité d'en demander pardon à Dieu pour moi, et me pardonnez aussi, en faisant mieux que vous ne m'avez vu faire."*¹⁵

A Vincent de Paul, elle écrit au moment du départ d'une Soeur :

*"La Sœur Marguerite Tourneton s'en alla dimanche sans dire mot ... Dieu seul sait l'état de mon pauvre esprit sur tous les désordres, car il semble que notre bon Dieu veut entièrement nous détruire. Je le mérite, et m'étonne que sa justice diffère tant à être exécutée."*¹⁶

En novembre 1649, le départ des Soeurs se poursuivant, Louise interroge son directeur. Ne doit-elle pas s'éloigner pour ne pas aggraver la situation ?

*"Il s'en alla encore hier une de nos Sœurs avec son habit sans dire mot, c'est celle de Saint-Cloud, que veut dire cela ? ... Il me semble que Dieu nous parle par ces rencontres ou pour détruire l'œuvre ou pour l'affermir. S'il plaît à votre charité y penser et me dire en toute liberté si je suis le Jonas qu'il faille en tirer."*¹⁷

Monsieur Vincent aide Louise de Marillac à comprendre ce qui se passe. Pour lui, la Compagnie vit une période de purification. Comme autrefois aux disciples de Jésus, la question est posée aux Soeurs : "Voulez-vous partir, vous aussi ?" Louise, peu à peu, comprend toute l'action de la Providence sur cette Compagnie qui lui est si chère. Des Conférences sur la persévérance, sur l'amour de la vocation, sont organisées avec Monsieur Vincent. Les difficultés vécues par les Soeurs sont regardées en face, étudiées. Cela dédramatise la situation et permet à chacune de mieux comprendre les tentations qui peuvent survenir.

Tout au long de ses rudes années, Louise puise dans sa foi profonde l'énergie nécessaire pour ne pas sombrer. A la fin de sa retraite de 1645, elle écrit :

*"O bon Dieu, que j'ai sujet d'avouer et de reconnaître que je ne fais rien qui vaille ! mon coeur ne s'aigrit pas pourtant."*¹⁸

¹³ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 2 décembre 1644 - Ecrits 121

¹⁴ Louise de Marillac à Vincent de Paul - Ecrits 133

¹⁵ Louise de Marillac aux Soeurs de Nantes – 8 mai 1647 - Ecrits 195

¹⁶ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 24 juin 1647 - Ecrits 203

¹⁷ Louise de Marillac à Vincent de Paul – novembre 1649 - Ecrits 304

¹⁸ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 3 juin 1645 - Ecrits 126

La manière dont, en 1653, elle aide et soutient Jeanne Lepintre, Soeur servante de la communauté de Nantes, bouleversée par le départ d'une de ses compagnes, montre comment elle a su relire l'épreuve vécue de 1647 à 1649 :

*"Au nom de Dieu, ma chère Sœur, mettez votre esprit en repos, sur l'assurance que je vous en donne ; n'était l'excès de vos peines, je vous dirais que vous devez porter joie de ce pénible état dans l'assurance que vous devez avoir que, infailliblement, Dieu en tirera sa gloire; et lors ma chère Sœur, la consolation que vous en aurez ne sera pas petite. L'absence de notre pauvre Sœur ne vous doit pas attrister, nous avons vu des choses semblables qui nous donnaient sujet de croire que la divine Providence agissait."*¹⁹

L'anxiété, l'angoisse ont disparu : Louise reconnaît tout ce que ces événements douloureux lui ont apporté. Elle sait maintenant regarder, avec calme et sérénité les difficultés. Sa foi, sa profonde confiance en la Providence l'ont totalement pacifiée.

Ce rapide parcours de la vie de Louise de Marillac montre que de nombreux chocs l'ont assaillie, qu'elle a souvent été malmenée par les événements. Mais chaque fois, elle s'est relevée, et elle est repartie, riche d'une nouvelle expérience. Louise aurait pu se renfermer sur elle-même, devenir une névrosée; elle a accepté de regarder en dehors d'elle, elle est devenue la femme forte, capable de conduire les autres sur un chemin de sainteté.

Femme obéissante, femme contestataire

Louise de Marillac, comme toute femme du XVII^{ème} siècle, est une femme soumise à l'autorité masculine. Enfant, elle accepte sans discussion les décisions de son père et de son tuteur, allant de Poissy au foyer de la demoiselle dévote. Elle renonce ensuite, parce que cela lui est imposé, à son projet de vie religieuse et consent au mariage avec Antoine Le Gras. Mariée, la femme est dépendante de son mari. C'est lui le maître. Louise se sent en sécurité près d'Antoine et mène une vie heureuse. L'affolement survient lorsque cet appui lui fit défaut, du fait de la maladie et de la mort de son mari.

Le directeur spirituel tient une large place dans la vie de la jeune épouse. Jean Pierre Camus, qui lui est indiqué par son oncle Michel, la guide jusqu'en 1624. Louise ressent le besoin d'un secours efficace. C'est sans doute pour cela qu'appelé à résider dans son diocèse de Belley, Jean Pierre Camus oriente sa dirigée vers le directeur spirituel des Visitandines. Louise de Marillac s'attache très vite à son nouveau directeur, comme on peut le constater par une lettre de Mgr Camus en juillet 1625 :

*"Pardonnez-moi, ma très chère soeur, si je vous dis que vous vous attachez un peu trop à ceux qui vous conduisent et vous appuyez trop sur eux. Voilà Monsieur Vincent éclipsé, et Mademoiselle Le Gras hors de pile et toute désorientée."*²⁰

En effet, Louise a besoin d'un soutien. Visitant les Confréries de la charité, elle ne veut rien entreprendre, décider, sans l'avis de son directeur. Après avoir exposé la situation de la Confrérie de la paroisse Saint Etienne de Paris, elle ajoute :

*"Mais, Monsieur, vous me manderez tout autre chose que ce que je vous propose, car vous savez bien qu'il le faut ainsi."*²¹

Vincent de Paul qui a vite apprécié le jugement sûr de sa collaboratrice et sa grande compétence en toutes choses, lui laisse toute liberté d'action et la pousse à prendre ses responsabilités :

*"Je trouve bon tout ce que vous me mandez de la Charité et vous prie de proposer aux Soeurs (les dames de la Confrérie) tout ce que vous trouverez à propos pour cela et de l'arrêter, tant sur ce que vous m'avez écrit que sur ce qui vous viendra en pensée pour le mieux."*²²

Louise de Marillac, très intuitive, pressent souvent les besoins, entrevoit les réalisations à faire avant son Directeur. Mais, jamais elle n'entreprendra même ce qui lui semble une urgence, sans le plein accord de Monsieur Vincent.

¹⁹ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre à Nantes – janvier 1653 - Ecrits 408

²⁰ Jean Pierre Camus à Louise de Marillac – 26 juillet 1625 - Documents 984

²¹ Louise de Marillac à Vincent de Paul – décembre 1636 - Ecrits 15

²² Vincent de Paul à Louise de Marillac – 2 avril 1631 - Documents 49

En 1633, elle attend de longs mois l'autorisation de réunir chez elle quelques unes des filles des Confréries de la Charité pour les faire vivre en communauté et ainsi donner naissance à la Compagnie des Filles de la Charité. Il lui faudra, plus tard, patienter neuf ans de 1646 à 1655, pour convaincre le Supérieur de la Congrégation de la Mission d'être nommé, lui et ses successeurs, Supérieur des Filles de la Charité.

Plusieurs fois, on voit Louise de Marillac renoncer à ses projets parce que Monsieur Vincent n'a pas la même approche du problème. Elle se soumet humblement. En différents Conseils de la Compagnie sont débattus l'accueil de pensionnaires dans les maisons des Filles de la Charité, l'acceptation, dans les petites écoles, des jeunes frères des écolières, le retrait des Soeurs de l'hôpital de Nantes, l'ouverture d'un Séminaire dans le sud de la France. Chaque fois, Louise émet un avis favorable et circonstancié. Vincent de Paul, toujours prudent, surseoit devant cette nouveauté ou oppose un refus.

La soumission de Louise de Marillac envers l'Eglise fait partie de son être de chrétienne. L'Eglise est, pour elle, une nouvelle visibilité du dessein d'amour de Dieu. Evoquant, au cours de sa retraite de 1657, la venue du Saint Esprit au jour de la Pentecôte, elle note :

*"Qu'est-ce donc... cette venue de l'Esprit Consolateur que le Père enverra par vous ? O secret profond et inscrutable ! Trinité parfaite en puissance, sagesse et amour, vous acheviez l'œuvre de l'établissement de la Sainte Eglise que vous vouliez rendre Mère des croyants, et pour cela vous la consoliez par les opérations infinies de l'assurance des vérités que le Verbe incarné lui avait enseignées; vous infusiez en ce corps mystique l'union de vos productions, lui donnant la puissance d'opérer des merveilles, pour faire pénétrer dans les âmes le témoignage véritable que vous vouliez qu'elle rendît de votre Fils"*²³

Louise appartient à cette famille des croyants, elle est membre de ce Corps Mystique. "*Fille de la Sainte Eglise*", Louise souhaite "*vivre et agir comme enfant d'une telle Mère*"²⁴. Sa vie, ses conseils montrent le respect qu'elle porte à la hiérarchie de l'Eglise, aux Curés desquels les Soeurs recevront la bénédiction à leur arrivée dans leur paroisse, aux Evêques dans leur diocèse. Louise de Marillac aurait aimé faire un pèlerinage à Rome, à la source de la sainte Eglise, pour demander l'affermissement de sa Foi et de celle de ses Soeurs. Ne pouvant réaliser son désir, elle demande à Monsieur Berthe d'obtenir du Pape la "*sainte bénédiction apostolique faire la très sainte volonté de Dieu le reste de mes jours.*"²⁵

Respectueusement et humblement soumise et dépendante, Louise de Marillac se montre cependant contestataire. Elle remet en cause les idées reçues dans la société et l'Eglise de son temps. Elle le fait avec toute la politesse et l'humilité qui la caractérisent, mais aussi avec ténacité et force qu'elle puise dans la certitude de faire la volonté de Dieu.

Au XVII^{ème} siècle, les Enfants trouvés sont rejetés, exclus de la société : ils meurent rapidement à la Couche où les gardes du Roi les portent. Louise va à l'encontre de l'opinion publique qui ne voit en eux que des "*enfants du péchés*". Avec Vincent de Paul, elle affirme qu'ils sont "*Enfants de Dieu*", que leurs âmes ont, aussi, été "*rachetées du sang de Jésus-Christ*". Il faudra aux Fondateurs beaucoup de persuasion, de courage et de force pour faire reconnaître des enfants comme des êtres humains, des personnes dignes de respect et d'amour.

En organisant des petites écoles pour les filles pauvres des campagnes, pour les enfants trouvés à Bicêtre, Louise de Marillac conteste à nouveau l'opinion de son temps. Richelieu, dans son testament politique, note le danger qu'il résulterait d'une connaissance des lettres par tous, en particulier par les pauvres paysans : l'agriculture serait ruinée, l'armée ne serait plus gouvernable, la France serait remplie de chicaneurs, le repos public serait troublé. Louise sait bien que l'instruction reçue sera, plus tard, la seule richesse de tous ces enfants. Elle a longuement écouté Marguerite Naseau, cette paysanne de Suresnes, qui a appris à lire toute seule en gardant les vaches. Pour Louise, tout enfant a

²³ Retraite 1657 - Ecrits 809

²⁴ Louise de Marillac à Monsieur Portail – 21 juin 1647 - Ecrits 202

²⁵ Copie du papier baillé à Mr Berthe – janvier 1653 - Ecrits 408

droit à l'instruction tant sur le plan humain que sur le plan spirituel. Elle recommande aux Soeurs de *"faire cela suavement et doucement"* ²⁶

La société du XVII^{ème} siècle est nettement séparée en corps distincts : le Roi et les princes, la noblesse, la bourgeoisie, la paysannerie. Imagine-t-on la petite révolution vécue au sein de la Compagnie des Filles de la Charité où se trouvent ensemble, sur un même pied d'égalité, toutes les classes sociales. Les toutes premières filles étaient des paysannes, mais très vite sont venues se joindre à elles des filles et des veuves de la bourgeoisie et de la noblesse, telles Elisabeth de Turgis, Françoise de Carcireux, Anne de Hardemont, Gabrielle Cabaret, et bien d'autres. Des difficultés ont existé de part et d'autre. Ce n'est pas sans raison humaine et spirituelle que Louise de Marillac, comme Vincent de Paul, présentait souvent la Trinité comme image de la vie communautaire. Elle demandait aux Soeurs de

"s'unir par le moyen d'une communication toute sincère de pensées, de paroles et actions, et cela pour honorer la véritable unité en la distinction des trois personnes de la Sainte Trinité." ²⁷

Louise de Marillac n'a pas craint, non plus, de contester les idées de son temps concernant la vie religieuse. Dans les monastères ne sont admises que les filles de la noblesse et de la bourgeoisie. Il n'est pas question que des paysannes entrent au Couvent, sinon comme soeurs converses pour servir les Religieuses de Choeur. Louise, ayant vu Marguerite Naseau, Marie Joly, Jeanne, Nicole et les autres travailler dans les Confréries, ayant constaté la profondeur de leur vie spirituelle, comprend que Dieu appelle aussi ces humbles filles des champs à une vie consacrée. Lorsqu'elle en parle à Monsieur Vincent, lui, le paysan, hésite. Est-ce possible ? Il finira par accepter la formation d'un petit groupe. Mais, comme le faisait remarquer le Père Morin, pour Vincent, ces filles sont les servantes des Confréries parisiennes; pour Louise, c'est, dès le premier jour, "la petite congrégation des Filles de la Charité." ²⁸

De même contestant l'idée que toute femme consacrée à Dieu doit être à l'abri derrière une sévère clôture, Louise défend, avec beaucoup d'insistance, la sécularité de la Compagnie des Filles de la Charité. Sa position surprend, étonne. Ayant rencontré le Procureur Général, Louise commente son entrevue à Monsieur Vincent :

"Il me demanda si nous prétendions être régulières ou séculières. Je lui fis entendre que nous ne prétendions que le dernier. Il me dit cela être sans exemple ... qu'une chose d'une telle importance méritait bien y penser." ²⁹

La sécularité est indispensable au service des pauvres. Leurs servantes doivent pouvoir les rejoindre partout où ils sont. Louise de Marillac fait confiance aux Soeurs, en leurs capacités pour surmonter les difficultés, les tentations d'une vie en plein monde. Connaissant les combats qu'il est parfois nécessaire de livrer, Louise de Marillac leur propose comme modèle, Marie, la femme par excellence, choisie par Dieu lui-même pour être la mère de son Fils :

"Soyez béni à jamais, ô mon Dieu, du choix que vous avez fait de la Sainte Vierge. Le diable ne méritait-il pas de votre divinité sa dernière perdition ? Il fallait que votre toute puissance se serve du sexe le plus faible de la nature humaine pour lui écraser la tête, comme votre justice l'en avait menacé." ³⁰

Le Concile de Trente a réaffirmé la responsabilité des Evêques dans leurs diocèses. Louise de Marillac, tout en affirmant que les Filles de la Charité ne sont que de simples chrétiennes, des filles de paroisses, désire, à cause du service des pauvres, les soustraire juridiquement de l'autorité des Evêques : elle souhaite que les Filles de la Charité dépendent de la Congrégation de la Mission. Vincent de Paul, très respectueux des décisions du Concile, de l'autorité réaffirmée des Evêques face à la vie

²⁶ Louise de Marillac à Claire Jaudouin – 27 février 1657 - Ecrits 629

²⁷ Sur la récréation - Ecrits 794

²⁸ cf. Première Conférence de Vincent de Paul aux Filles de la Charité du 31 juillet 1634

²⁹ Louise de Marillac à Vincent de Paul – avril 1950 - Ecrits 317

³⁰ Sur le mystère de l'Incarnation - Ecrits 792

chrétienne de leur diocèse, hésitera longtemps avant d'accepter cette responsabilité juridique. Louise de Marillac, par de solides arguments, finira par le convaincre.

Pour le bien des pauvres, pour le développement de ce service en tout lieu, pour son maintien à l'avenir, Louise ne craint pas de contester l'ordre établi. C'est tout à la fois une femme ayant compris ses responsabilités de chrétienne et une de Marillac !

Femme ménagère, femme théologienne

L'éducation diversifiée de Louise de Marillac lui a permis d'acquérir des connaissances en de multiples domaines. Elle a su, ensuite, faire fructifier les talents reçus. Sa compétence est grande et s'étend à des domaines aussi variés que les tâches ménagères, les soins infirmiers, que la comptabilité et le savoir théologique.

Louise de Marillac est une femme qui sait tenir une maison : entretien, cuisine, lessive, rien ne lui est étranger. Les règlements pour les différents offices de la Maison-Mère, pour les Soeurs des hôpitaux ou des villages renferment de multiples conseils judicieux.

La boulangère est invitée à

*"ne pas prendre de l'eau trop chaude pour pétrir cela faisant le pain rouge et plus rude, et elle ne s'épargnera pour le suffisamment pétrir."*³¹

La cuisinière

*"fera en sorte que sa viande soit trop ou trop peu cuite, assaisonnera ses fricassées de bonne sorte sans être ni trop épicées, ni salées, ni trop vinaigrées, tout cela étant contraire à la santé. Aussi ne faut-il pas qu'elles soient sans assaisonnement, en sorte que les Soeurs n'en puissent manger."*³²

En un temps où les produits de lessive n'existent pas, Louise suggère aux Soeurs des moyens pratiques et peu coûteux :

*"L'eau en laquelle vous avez lavé la morue est fort bonne pour la lessive"*³³

Louise qui a toujours eu une santé fragile, qui est souvent obligée de s'aliter pour des migraines, des bronchites, ou de plus graves maladies, rappelle aux Soeurs

*"la santé est le plus précieux trésor de la vie"*³⁴

Aux Soeurs chargées des Enfants Trouvés, il est demandé de prendre de multiples précautions pour ne pas nuire à leur santé :

*"Elles prendront garde en hiver, que les enfants ne se tiennent trop au feu, mais plutôt faire jouer les petits à quelque jeu pour les échauffer quoiqu'il faille, de temps en temps, les faire approcher du feu. Elles se garderont aussi que les enfants ne s'endorment au soleil ou en quelque lieu malsain, et cela en tout temps "*³⁵

La Soeur apothicaresse qui est responsable de distribuer les remèdes aux Soeurs malades, aura donc à être

*"charitable, prudente et fort soigneuse de faire ses compositions dans les saisons propres, de ne rien épargner pour les bien faire et prendre garde de temps en temps que rien ne se gâte, et de tenir toujours tous ses pots et bouteilles bien couverts."*³⁶

Sa compétence pour les soins aux malades est extraordinaire. La technique de la saignée qu'elle explique aux Soeurs³⁷ est sensiblement celle que l'on enseignait encore dans les écoles d'infirmières en

³¹ Règlement pour la maison principale - Office de la boulangère - Ecrits 757

³² Règlement pour la maison principale - Office de la cuisinière - Ecrits 757

³³ Louise de Marillac à Julienne Loret - 13 février 1654 - Ecrits 440

³⁴ Offices de la Maison Principale - Office de l'apothicaresse - Ecrits 800

³⁵ Règlement pour les Enfants trouvés - Ecrits 802

³⁶ Offices de la Maison Principale - Officie de l'apothicaresse - Ecrits 800

³⁷ Louise de Marillac à Claude Brigide - fin 1649 - Ecrits 302

1950. On peut aussi s'émerveiller sur les précisions données à Monsieur Vincent pour le pansement de son ulcère de jambe³⁸

Pour la comptabilité, Louise de Marillac est d'une rigoureuse précision. Le 9 avril 1954, en autre exemple, elle établit l'arrêté des comptes es ouvriers de l'hospice du Nom de Jésus. Pour chacun sont notés le travail qu'il a fait, le prix qu'il lui revient, mais aussi la quantité de vin qui lui a été donnée et dont le montant est soustrait du salaire dû. Jean Olier ne touchera rien, le prix du vin est supérieur à celui du travail. A Jean de Lestre est soustrait l'avance qu'il avait demandée à Soeur Jeanne, la responsable de l'hospice.

Louise de Marillac enseigne aux Soeurs à bien tenir leurs comptes, à séparer nettement ceux de la communauté de ceux des pauvres³⁹. Au Conseil du 8 septembre 1655, Vincent de Paul loue Mademoiselle Le Gras pour la bonne gestion de la Compagnie

*"Jusqu'à cette heure, Mademoiselle a bien conduit les affaires, par la grâce de Dieu, et si bien que je ne connais pas de maisons de filles dans Paris qui soit dans l'état où vous êtes."*⁴⁰

Si la lecture des règlements établis par Louise de Marillac, de ses lettres et divers documents montre son aisance dans toutes les tâches matérielles, la lecture de ses notes de retraite fait entrevoir la richesse théologique et spirituelle de sa contemplation du dessein éternel de Dieu. Le Père Benito Martinez constate dans son livre "Mademoiselle Le Gras et Sainte Louise de Marillac"

*:"C'est du dessein éternel de Dieu que naît sa spiritualité de la marche à la suite du Christ et sa dévotion mariale. C'est sur le dessein éternel de Dieu que Louise construit sa théologie et sa christologie"*⁴¹

Au cours de sa retraite de 1657, Louise de Marillac constate la grandeur du dessein de Dieu en la création et la re-création de l'homme :

*"L'excellence du dessein de Dieu en la création de l'homme, (est) de se l'unir étroitement éternellement, (pour cela) il se servait du seul moyen qu'il avait de lui donner qui était l'Incarnation de son Verbe qui voulait qu'étant homme parfait la nature humaine participât à la Divinité par son mérite et par sa nature si étroitement unis."*⁴²

Tout au long de sa retraite, Louise contemple ce fait extraordinaire qui s'est passé dans l'éternité, mais qui s'actualise dans l'histoire du monde : Dieu, le Tout Puissant, l'Eternel, décide de venir sur terre et de s'y faire homme. Cette décision est pour elle le centre de l'humanité. Elle découle du puissant amour de Dieu. Louise se plaît à contempler ce Dieu Amour :

*"Dieu, étant très parfait en l'unité de son essence, est Amour dans l'éternité de son essence."*⁴³

L'amour qui est don et accueil appelle plusieurs personnes en Dieu. On ne se donne pas à soi-même; on ne s'accueille pas soi-même. Méditant Jean 12,28-34, Louise contemple l'Amour du Père qui engendre de toute éternité le Verbe et cet Amour réciproque produit le Saint Esprit⁴⁴. Elle perçoit combien Dieu souhaite amener l'homme à comprendre son amour, à partager toutes les richesses vécues au sein de la Trinité :

*" Quel amour, quelle invention a eu la divinité pour faire connaître sa toute puissance en ce sujet (l'Incarnation) qui est seul sans pareil, que la créature lui soit tellement unie, qu'elle aille de pair avec son Créateur en ce qui la concerne. "*⁴⁵

Les Filles de la Charité sont fréquemment invitées à vivre entre elles cet Amour fort de Dieu :

*"Nous devons par relation à la Sainte Trinité n'être qu'un seul coeur et n'agir qu'en un même esprit ainsi que les trois personnes divines"*⁴⁶

³⁸ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 18 mars 1651- Ecrits 345 & 14 décembre 1655 – Ecrits 490

³⁹ Instructions données aux Soeurs envoyées à Montreuil sur Mer - Ecrits 766

⁴⁰ Conseil du 8 septembre 1655 - Documents 710

⁴¹ Martinez Benito – Mademoiselle Legras et Sainte Louise de Marillac - C.E.M.E 1992, page 126

⁴² Retraite 1657 - Ecrits 806

⁴³ Sur la charité - Ecrits 707

⁴⁴ Le pur amour voué à Dieu - Ecrits 817

⁴⁵ Retraite 1657 - Ecrits 807

⁴⁶ Instructions données aux Soeurs envoyées à Montreuil sur Mer - Ecrits 764

Dieu est devenu homme pour que l'homme devienne Dieu. La foi, c'est accueillir ce don inouï de notre divinisation. Ce don se fait en Jésus-Christ. L'homme est invité à entrer librement dans l'expérience pascale du Christ. La grâce de Dieu, du Dieu d'Amour, reste toujours respectueuse de la libre détermination de l'homme. Louise considère *"cette liberté que Dieu a donnée à l'homme"*⁴⁷ qui lui permet de choisir volontairement ce qu'il désire faire : adhérer à Dieu ou le rejeter.

*"Oh que de merveilles se voient en ce sujet dans le Ciel aux âmes qui ont donné à Dieu ce soi-même qui ne peut être autre que la volonté libre et qui, en l'usage, ne s'en veulent servir que comme appartenant à Dieu."*⁴⁸

Pour Louise de Marillac, le dessein éternel de Dieu est le principe de sa doctrine mariale. Elle situe Marie au coeur même du dessein d'Amour de Dieu sur l'humanité :

*"Je vous vois aujourd'hui très pure, Vierge Mère de Grâce, puisque c'est vous qui non seulement avez fourni de matière pour former le Sacré Corps de votre Fils, ...en le produisant au monde, ô, vous êtes, et ensemble, Mère de Dieu et Mère d'un homme"*⁴⁹

Louise admire la manière dont Marie a répondu au dessein de Dieu :

*"Que glorieuse soit éternellement cette belle âme, élue entre mille millions pour l'adhérence qu'elle adonnée aux desseins de Dieu"*⁵⁰

Marie est, au sens biblique du terme "Servante". En acceptant d'être le maillon indispensable de l'Incarnation de la deuxième personne de la Sainte Trinité, Marie s'engage par le don total d'elle-même à participer à la mission salvatrice de son Fils. Pour Louise comme pour tous les auteurs spirituels du XVII^{ème} siècle, toutes les prérogatives de Marie ont leur fondement dans sa maternité divine.

Poursuivant sa méditation, sa réflexion sur le dessein d'Amour de Dieu, Louise constate que l'Eucharistie en est comme le résumé, la récapitulation, le sommet .

*"La grandeur de son amour pour nous ne s'est pas contenté de cela (l'Incarnation), mais voulant une union inséparable de la nature divine à l'humaine, il l'a faite après l'Incarnation en l'admirable invention du très saint Sacrement de l'Autel, auquel habite continuellement la plénitude de la Divinité en la seconde personne de la très Sainte Trinité"*⁵¹

Louise de Marillac ne tarit pas d'admiration devant ce sacrement de l'Amour et du Don de Dieu à l'homme. Son action de grâces après la communion lui permet de dire à Dieu toute sa reconnaissance et sa joie d'être admise à vivre unie à la Trinité.

*"Le temps d'après la sainte Communion doit être lié à ces mêmes actes et sentiments, se tenant attentif à cette divine présence, faisant des actes de reconnaissance quelquefois simplement vers la Divinité, d'autres fois, multipliant les actes séparément. aux trois Divines Personnes selon leurs attributs, nous réjouissant en admirant cette admirable invention et amoureuse union par laquelle Dieu se voyant en nous, il nous rend tout de nouveau ses semblables par la communication, non seulement de sa grâce, mais de lui-même, qui nous applique si efficacement le mérite de sa vie et de sa mort, qui nous donne capacité de vivre en lui."*⁵²

La Compagnie des Filles de la Charité, par son service de l'homme démuné, défiguré, ayant perdu le sens de sa dignité, entre dans ce dessein d'Amour de Dieu:

*"Nous devons honorer le dessein de Dieu au sujet du service corporel et spirituel des pauvres malades."*⁵³

Louise invite les Filles de la Charité à entrer pleinement dans cette oeuvre de salut de l'humanité que le Christ est venu réaliser par son Incarnation Rédemptrice. Leur service, comme disent les

⁴⁷ Sur le mystère de l'Incarnation - Ecrits 791

⁴⁸ retraite 1657 - Ecrits 806

⁴⁹ De la Vierge Marie - Ecrits 768

⁵⁰ Oblation à la Vierge Marie -Ecrits 693

⁵¹ Pensées sur l'Incarnation et l'Eucharistie - Ecrits 776

⁵² Sur la sainte Communion - Ecrits 811

⁵³ Louise de Marillac à Vincent de Paul – janvier 1660 - Ecrits 672

actuelles Constitutions des Filles de la Charité, est "la mise en oeuvre de l'Amour dont le Christ est la source et le modèle"⁵⁴

Femme fière, femme humble

La lecture de la correspondance de Louise de Marillac surprend parfois. On y découvre une femme fière, aux réactions vives, rapides, une femme possédant un sens développé de sa dignité, de son honneur.

Devant des critiques, un manque d'estime, Louise de Marillac, surtout au début de sa vie en communauté, ne reste pas impassible. Elle cherche à se défendre, à se justifier. Le 6 juillet 1642, elle écrit à Vincent de Paul, car des Soeurs se sont plaintes d'elle. Louise tient à expliquer les faits :

*"Je ne sache point avoir donné sujet à aucune de dire que je ne trouve pas bon qu'elles parlent (aux Prêtres de la Mission) que si elles (les Soeurs) s'étaient plaintes d'autre chose, je crois qu'il serait nécessaire que votre charité s'en éclaircît pour mieux faire connaître les esprits des Soeurs"*⁵⁵

Une lettre de Louise de Marillac à Monsieur Portail (sans doute de la même époque) fait voir combien leurs relations sont difficiles, même tendues. Louise semble sûre de son bon droit.

*"Permettez-moi, Monsieur, de vous expliquer ces mots de ma lettre qui vous ont excité à me donner connaissance de vos intentions disant: « qu'il pourrait y avoir telle rencontre que je serais empêchée de vous obéir, ou dans l'impuissance de ce faire ». C'est, Monsieur que quelquefois quand nos Soeurs me disent que votre charité leur a dit de demander à faire la retraite, ou à changer de lieu (quoique cette manière de m'avertir soit un peu extraordinaire), il se trouve qu'il est impossible, n'ayant personne à remplir leur place utilement, et non seulement cela, mais n'en ayant aucune. Il faudrait bien une conférence d'une bonne heure pour vous dire plusieurs exemples qui vous feraient connaître que je préférerais toujours vos avis à toutes mes raisons si je vous les pouvais dire, ou que vous eussiez le temps de les entendre, ce qui n'a pas été encore, et je crois que vous ne l'avez pas jugé à propos. "*⁵⁶

Louise se montre très sévère face à Monsieur Portail, contestant les décisions prises avec les Soeurs, n'admettant pas l'impossibilité d'entrer en vraie relation avec lui ! Monsieur Portail agira avec une telle humilité qu'il finira par gagner la totale confiance de Louise de Marillac⁵⁷.

Tout naturellement, Louise de Marillac transpose le sentiment de l'honneur qui l'habite sur la Compagnie des Filles de la Charité. Toute attaque, tout blâme, tout reproche faits aux Soeurs semblent reçus comme un mépris de la vocation de la Fille de la Charité et provoquent des réactions assez percutantes. Louise exprime à l'Abbé de Vaux son amertume après le renvoi de deux Soeurs de l'hôpital d'Angers :

*"Que si c'est que notre service n'agrée plus, que l'on nous en avertisse, à la bonne heure, mais de souffrir ces soupçons et calomnies, et que l'on écoute ces mêmes bouches qui ont voulu assurer aussi ces Messieurs (les administrateurs) avoir vu trois de nos Soeurs, la nuit, faire des paquets et les jeter par les fenêtres, je vous supplie, Monsieur, considérer si cela est supportable. Ils disent ne pas vouloir croire cela, mais ils croient le plus qui peut-être leur est dit par les mêmes bouches. Je sais que l'on se laisse facilement emporter à soupçonner du mal et y donner créance, mais en ce fait, cela me semble de trop grande importance."*⁵⁸

Louise se rend compte que les reproches faits aux Soeurs la bouleversent très profondément et que peut-être sa réaction est excessive. Elle poursuit donc sa lettre par ces mots révélateurs :

*"Vous verrez, Monsieur, que le point d'honneur me transporte, je vous en demande pardon."*⁵⁹

⁵⁴ Constitutions 1983 – C.2,1

⁵⁵ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 6 juillet 1642 - Ecrits 79

⁵⁶ Louise de Marillac à Monsieur Portail – vers 1642 - Ecrits 677

⁵⁷ Monsieur Portail à Louise de Marillac – vers 1642 - Documents 717

⁵⁸ Louise de Marillac à l'Abbé de Vaux – 29 juin 1647 - Ecrits 206

⁵⁹ Louise de Marillac à l'Abbé de Vaux – 29 juin 1647 - Ecrits 206

Lorsque les Administrateurs de l'hôpital de Nantes envisagent le renvoi de toutes les Soeurs, Louise de Marillac s'efforce de conseiller la Soeur Servante, de l'apaiser. Sa lettre montre toute sa dignité face à l'offense faite à la Compagnie :

"Je vous prie de saluer très humblement de ma part Monsieur de la Thomassière auquel je me donnai l'honneur d'écrire la semaine passée et, lui parlant de vos persécutions je lui dis une parole que je n'expliquai pas assez fort: c'est que, lui témoignant que nous aurions agréé votre renvoi, pour témoignage je dis que en sortant vous auriez été assez justifiées, n'ayant que à secouer la poussière de votre chaussure." ⁶⁰

Louise essaye d'expliquer la rudesse de son propos :

"Je n'entendais autre chose si non que, n'emportant rien de l'hôpital, ne vous resterait que cela à faire pour assurance que ceux qui vous ont accusées d'y faire tort à la maison l'avaient fait bien mal à propos." ⁶¹

C'est aussi avec une certaine fierté que Louise de Marillac répond au Procureur Général qui lui demande qui sont les Filles de la Charité. Elle explique l'originalité de la Compagnie. Elle semble jouir du profond étonnement du Procureur :

"Il me demanda si nous prétendions être régulières ou séculières; je lui fis entendre que nous ne prétendions que le dernier; il me dit cela être sans exemple; ... Il me témoigna ne pas désapprouver notre dessein, disant beaucoup de bien de la Compagnie, mais qu'une chose de telle importance méritait bien y penser. Je lui témoignai joie qu'il s'y portait de la sorte, et le priai que si la chose ne méritait ou ne devait être continuée qu'il la détruisît entièrement; mais que si elle était bonne que nous le supplions de l'établir solidement." ⁶²

Cette attitude de fierté qui pourrait être un reflet d'orgueil ou de vanité, contraste avec certains écrits de Louise où elle constate toute la pauvreté, l'immense misère de sa vie. Ainsi dans une lettre du 5 juin 1627 à Monsieur Vincent :

"Notre bon Dieu a permis à mon âme plus de sentiment de lui que l'ordinaire depuis un mois, mais je ne cesse d'être toujours dans mes imperfections: quand je ne mettrai point d'empêchement aux effets des prières que j'espère de votre charité, je crois que je m'amenderai. J'ai bien eu désir, ces jours passés, que vous vous souvinssiez de me donner à Dieu et que vous lui demandassiez la grâce d'accomplir entièrement en moi sa sainte volonté, nonobstant les oppositions de ma misère." ⁶³

Que faut-il croire ? les expressions écrites par Louise ou les manifestations spontanées ? Louise a hérité de sa famille et de son époque ce sentiment très développé de l'honneur. Les tragédies de Corneille sont le reflet de l'importance de ce sentiment dans la société du XVII^{ème} siècle. Le duel était une pratique courante pour venger toute offense personnelle.

Louise de Marillac est consciente des passions qui sont en elle. Au cours de ses retraites, elle les considère et prend régulièrement des résolutions pour les transformer. Vers 1628, elle écrit au 7^{ème} jour de sa retraite :

"Que je dois entrer dans la pratique de l'humilité intérieure, par le désir de l'abjection, et extérieure, acceptant volontairement les occasions qui se présenteront de la pratique de ce désir ; laquelle humilité sera pour honorer la vraie et réelle humilité qui est en Dieu même, et où je trouverai force pour abattre mon orgueil et, surmonter mes fréquentes impatiences, et acquerrai la charité et douceur vers mon prochain, pour honorer l'instruction de Jésus-Christ disant: que nous apprissions de Lui qu'il était doux et humble de cœur." ⁶⁴

Ces résolutions sont régulièrement renouvelées; ainsi l'année suivante, elle note au cours de sa retraite :

⁶⁰ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre – 15 juin 1649 -Ecrits 289

⁶¹ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre – 15 juin 1649 -Ecrits 289

⁶² Louise de Marillac à Vincent de Paul – avril 1650 - Ecrits 317

⁶³ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 5 juin 1627 - Ecrits 8

⁶⁴ Retraite vers 1628 – 7^{ème} journée - Ecrits 699

*" Aimer l'abaissement, puisque Dieu s'y est joint...avoir l'âme adhérente à Dieu, et remplie de la véritable connaissance de mon néant."*⁶⁵ .

Quelques années plus tard, elle revient sur ces résolutions :

*"J'ai besoin de pratiquer très grande humilité et défiance de moi-même, de me continuellement abandonner à la Providence, imiter tant que je pourrai Notre-Seigneur étant sur terre pour faire la très Sainte Volonté de Dieu son Père "*⁶⁶

Peu à peu, Louise de Marillac comprend que l'humilité n'est pas ce sentiment de mépris et de dépréciation de soi-même, mais une attitude de vérité à l'égard de Dieu, des autres et de soi-même. On peut lire dans ses notes de retraites :

*"L'humilité, à proprement parler, est une connaissance de la vérité, et c'est, ce me semble, ce qui l'a pu faire connaître en Dieu "*⁶⁷

Louise s'efforce, au cours de ses oraisons, de pénétrer l'humilité de Dieu, en contemplant Jésus-Christ, homme parmi les hommes, acceptant la mort sur la Croix par amour des hommes

*"Le Fils de Dieu non content de s'être promis pour notre rachat, le veut exécuter, et ne pas venir en ce monde comme il eût pu, d'une façon plus approchante de sa grandeur, mais le plus bassement qu'il se pouvait imaginer, afin, ô mon âme, que nous eussions plus de liberté de nous approcher de Lui, ce que nous devons faire avec d'autant plus de respect qu'il y paraît plus humble, laquelle humilité nous servira pour nous faire reconnaître combien cette vertu est en Dieu, puisque tous les actes qu'il produit hors de Lui, sont beaucoup au-dessous de Lui."*⁶⁸

Se laisser transformer par l'humilité, par l'esprit de Jésus-Christ, est un mouvement de longue durée. C'est tous les jours, et au jour le jour, que se fait et se vit la conversion à l'Évangile. Reconnaître, accepter ses fautes, ses échecs sans se décourager, est une première étape vers la conformité à Jésus-Christ :

*" O bon Dieu, que j'ai sujet d'avouer et reconnaître que je ne fais rien qui aille ! mon coeur ne s'en aigrit pas pourtant..."*⁶⁹

Les conseils de Louise de Marillac aux premières Filles de la Charité sont reflets de ce qu'elle-même a découvert et s'est efforcée de vivre au long des années. Elle les invite à assumer leurs erreurs, leurs fautes dans une attitude d'action de grâces envers Dieu. Madeleine Mongert, la soeur servante d'Angers, est toute bouleversée, car elle a encore perturbé sa communauté par une très violente colère:

*"Ne regardez pas cette faute avec aigreur, mais admirez la bonté de Dieu de vous avoir souffert cette petite faute pour vous apprendre à vous humilier plus parfaitement que vous n'avez fait le passé."*⁷⁰

L'orgueil enferme l'être sur lui-même et le rend opaque à Dieu et aux autres.

Louise voudrait que les Soeurs sachent s'émerveiller de la vocation reçue de Dieu. Être ainsi appelée pour servir les pauvres, avoir été choisie pour une si grande vocation, implique de recevoir et de laisser briller en soi cette grâce de Dieu.

*"Qui sommes-nous pour avoir reçu une des plus grandes grâces que Dieu puisse faire à pas une créature de quelque condition qu'elle soit, nous appelant à son service faisons notre possible pour acquérir les vertus que Dieu nous demande, pour reconnaissance des grâces que sa bonté nous fait tous les jours."*⁷¹

Louise de Marillac aime orienter le regard des Soeurs vers la Vierge Marie, engagée d'une manière unique dans l'oeuvre de salut :

⁶⁵ Retraite (sans date) - Ecrits 700

⁶⁶ Abandon à la Providence - Ecrits 776

⁶⁷ Retraite vers 1628 – 4^{ème} journée - Ecrits 697

⁶⁸ Retraite vers 1628 – 5^{ème} jour - Ecrits 698

⁶⁹ Louise de Marillac à Vincent de Paul – Pentecôte 1645 - Ecrits 126

⁷⁰ Louise de Marillac à Madeleine Mongert – 27 juin 1645 - Ecrits 127

⁷¹ Louise de Marillac à Cécile Angiboust – 27 février 1652 - Ecrits 389

"Dans la conduite de nos actions, jetons les yeux sur celles de la sainte Vierge, et pensons que le plus grand honneur que nous lui saurions rendre est d'imiter ses vertus; particulièrement ... son humilité, puisque par elle Dieu a fait en sa personne des choses si grandes." 72

A la suite de Marie, Louise reconnaît que l'humilité est primordiale pour une adhésion plénière et totale au dessein de Dieu, pour l'accueil de sa grâce, de son esprit :

"Les âmes vraiment pauvres et désireuses de servir Dieu doivent avoir une grande confiance que le Saint-Esprit venant en elles et n'y trouvant point de résistance, les mettra en disposition convenable pour faire la très sainte volonté de Dieu qui doit être leur seul désir." 73

Certaines Soeurs, soucieuses d'acquérir rapidement la perfection que requiert leur vocation, désirent entreprendre de grandes pénitences, faire des dévotions extraordinaires. Dans une lettre adressée à Laurence Dubois, Louise rappelle l'essentiel de toute vie spirituelle :

"Je loue Dieu, de tout mon cœur, des bons désirs que sa bonté continue de vous donner. Quand votre cœur sera pressé de faire plus que vous n'avez accoutumé de faire, apprenez-le à s'humilier, lui disant: faisons bien ce qui nous est permis, soyons fidèles à nos règles, tant intérieurement qu'extérieurement, et soyons assurées que Notre-Seigneur sera content de nous. Il nous semble quelquefois que nous voudrions faire de grandes pénitences, des dévotions extraordinaires et nous ne nous apercevons pas que notre ennemi prend plaisir à voir nos esprits s'amuser à de vains désirs, tandis qu'ils laissent les ordinaires vertus dont les occasions se présentent à toute heure; et ainsi, nous perdons les grâces qui sont attachées à ces vertus pour en vouloir de plus grandes que Dieu n'a pas dessein de nous donner. C'est à moi, ma chère Sœur, que doit être faite cette leçon; et je vous prie de demander à Notre-Seigneur que je la puisse bien apprendre..." 74

L'humilité, attitude de vérité, permet donc une relation d'ouverture et d'accueil aux autres. Louise de Marillac la présente comme la vertu fondamentale des Filles de la Charité. Elle est à la base de toute vie communautaire :

"Le support nous porte toujours à ne point voir les fautes d'autrui avec aigreur, mais les excuser toujours en nous humiliant" 75

La longue lettre aux deux Soeurs de Richelieu qui vivaient une tension communautaire se termine par ce simple conseil :

" Une vraie humilité accommodera tout" 76 .

A Liancourt, Soeur Marguerite se plaint de ses deux compagnes. Louise fait dire à Barbe Angiboust qui fait la visite de la maison :

"Je la prie de considérer que nous ne sommes pas parfaites et que Dieu permet quelquefois que nous soyons sujettes à faire beaucoup de fautes pour nous humilier. Autrement la superbe qui est un péché mortel nous damnerait." 77

Les Filles de la Charité sont souvent appelées Servantes des pauvres. Ce titre implique une attitude de profonde humilité. Louise le redit souvent aux Soeurs, tentées de se glorifier par suite des nombreuses louanges entendues :

"Le souvenir et la qualité des Filles de la Charité de servantes des pauvres est bien nécessaire pour les tenir en leur devoir." 78"

Notre vocation de servantes des pauvres nous avertit de la douceur, humilité et support que nous devons avoir pour autrui" 79

Dans la conférence sur les vertus de Louise de Marillac, les Soeurs parleront plusieurs fois de sa profonde humilité :

⁷² La dévotion à Marie - Ecrits 777

⁷³ Pureté d'amour nécessaire à la réception du Saint Esprit - Ecrits 793

⁷⁴ Louise de Marillac à Laurence Dubois – 31 août 1655 - Ecrits 480

⁷⁵ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre – 13 janvier 1650 - Ecrits 312

⁷⁶ Louise de Marillac à Barbe Angiboust et Louise Ganset – 26 octobre 1639 - Ecrits 22

⁷⁷ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – mai 1649 - Ecrits 284

⁷⁸ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – 4 décembre 1654 - Ecrits 455

⁷⁹ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – vers mai 1655 - Ecrits 466

*" Elle avait une humilité admirable, qui paraissait en tant de rencontres que cela ne se peut dire ; ce qui lui faisait porter un grand respect à toutes les sœurs, leur parlant toujours par prières et supplications, les remerciant si affectueusement du service qu'on lui rendait, ou des autres peines extraordinaires des emplois de quelques-unes, que quelquefois j'en ai été toute confuse. "*⁸⁰

Les Soeurs ont bien compris la raison profonde de l'humilité que Louise désirait pour toute la Compagnie :

*"Elle avait un grand soin et désirait fort que la Compagnie se conservât dans l'esprit d'humilité et de pauvreté, et disait souvent : « Nous sommes les servantes des pauvres ; partant, nous devons être plus pauvres qu'eux » ."*⁸¹

L'humilité n'était pas naturelle à Louise de Marillac. La Foi, l'amour des pauvres ont peu à peu transformé son être. Après sa mort, tous ceux et celles qui viennent prier sur sa tombe sont très frappés par l'odeur de violette qui s'en dégage. Ce parfum a toujours été perçu comme le reflet de son humilité.

Femme rationnelle, femme mystique

Si Louise de Marillac est intuitive et perçoit rapidement ce qui serait à faire, elle ne se laisse pas emporter par une impulsion irréfléchie. Son action apparaît toujours raisonnée. Elle prend le temps de connaître, de se faire une opinion. Sa méthode est simple. Elle part de la perception d'un besoin, l'examine. Elle discerne et analyse les différents éléments de la situation, les soumet à son jugement critique et à celui des autres. Puis elle s'engage, déployant son énergie, ayant toujours comme objectif le bien de l'homme, de tout l'homme, et particulièrement du pauvre, du démuné.

L'arrivée de Marguerite Naseau dans les Confréries, rapidement suivie par d'autres paysannes, éveille en Louise de Marillac une forte intuition. Il lui semble discerner que bientôt se réalisera ce qu'elle a entrevu le jour de la Pentecôte 1623 : *"une petite communauté au service des pauvres où il y aura allant et venant"*.⁸² Louise rencontre de nombreuses fois Marguerite, échange avec elle. Marguerite lui raconte ce qu'elle a vécu. En l'écoutant, Louise découvre les difficultés auxquelles elle a été confrontée, comprend qu'une action isolée risque d'être sans suite. Elle conçoit la nécessité d'un groupe de soutien pour l'équilibre et la persévérance de ces servantes des pauvres. Les Dames ont leur lieu d'échanges, de réflexion. Ne faut-il pas faire quelque chose pour ces filles ?

En 1631-1632, Louise partage plusieurs fois son projet avec Monsieur Vincent. Elle lui en explique les raisons, présente une ébauche d'organisation. Les réponses de Vincent de Paul réfutent les plans de Louise :

*"Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles, et Dieu veut que vous soyez la sienne ... je vous prie une fois pour toutes de n'y point penser, jusques à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut, qui donne maintenant les sentiments contraires à cela."*⁸³

La mort rapide de Marguerite Naseau, contaminée par une pauvre femme qu'elle avait accueillie dans sa chambre, provoque Louise à repenser à son projet de regroupement des filles. C'est, pour elle, une question de sagesse, de prudence face à l'avenir. Vincent de Paul commence à saisir les raisons de l'insistance de sa collaboratrice :

*"Pour le regard de l'affaire de votre emploi, je n'ai pas encore le cœur assez éclairci devant Dieu touchant une difficulté qui m'empêche de voir si c'est la volonté de sa divine Majesté. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui recommander cet affaire pendant ces jours auxquels il communique plus abondamment les grâces du Saint-Esprit, ains le Saint-Esprit même."*⁸⁴

De quelle difficulté s'agit-il ? Louise a-t-elle pu éclairer Vincent de Paul ? En attendant, elle continue à rencontrer les filles. Au cours des diverses réunions, Louise leur parle de son projet, voit leurs réactions. Certaines y adhèrent avec enthousiasme, d'autres hésitent, d'autres enfin le refusent, ne désirant pas s'engager dans une telle aventure. Enfin, après sa retraite d'août 1633, Monsieur Vincent

⁸⁰ Conférence du 3 juillet 1660 – Conf. 941

⁸¹ Conférences- du 3 juillet 1660 – Conf. 936

⁸² Lumière de Pentecôte - Ecrits 3

⁸³ Vincent de Paul à Louise de Marillac – 1632 – Doc. 87

⁸⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac – mai 1633 – Doc. 96

accepte le projet, demandant cependant encore un délai pour clarifier certains points. Les filles sont en attente. Il faut patienter jusqu'au 29 novembre. Enfin, Louise de Marillac, sûre de la volonté de Dieu, peut accueillir dans sa propre maison les quelques filles, servantes des Confréries, devenues pierres de fondation de la Compagnie des Filles de la Charité.

Un autre point où le raisonnement de Louise de Marillac apparaît nettement est le choix du Supérieur Général. L'agrandissement et l'implantation des Filles de la Charité en différents diocèses amènent les Fondateurs à rencontrer les Evêques. Louise perçoit très vite le problème qui risque de se poser, et il se posera rapidement à Nantes : de qui dépendent les Filles de la Charité ? Quelle est l'autorité de l'Evêque sur ce groupe de chrétiennes ? Louise réfléchit la question et la mûrit à l'oraison. Ces filles ont été voulues de Dieu pour le service des pauvres, des malades. Leur service demande qu'elles puissent aller et venir dans les rues des villes, des villages. Ce sont des séculières et non des régulières. Mais beaucoup d'Evêques n'acceptent pas que des femmes consacrées à Dieu circulent librement dans le monde. L'Evêque de Lyon a imposé la clôture aux Visitandines de François de Sales. L'Evêque de Bordeaux a aussi obligé les religieuses de Jeanne de Lestonnac à demeurer dans leur monastère. Si les Evêques imposent la clôture aux Filles de la Charité, ils provoqueraient la suppression du service à domicile, ce qui serait contraire au dessein de Dieu sur la Compagnie. De plus, si les Evêques assument l'autorité spirituelle sur ce groupe de chrétiennes consacrées à Dieu, ils délègueront près d'elles des prêtres de leur diocèse. Comment ceux-ci pourront-ils les diriger, en connaissant pas leur esprit ? Louise sait la difficulté de trouver de bons confesseurs dans les villes éloignées. Il n'y a pas partout des prêtres comme l'Abbé de Vaux.

Le raisonnement de Louise l'amène donc à cette conclusion : seule la Congrégation de la Mission peut assumer la responsabilité spirituelle et juridique des Filles de la Charité. Le Supérieur de leur Congrégation doit devenir le Supérieur de la Compagnie des Filles de la Charité. Pour obtenir le consentement de Monsieur Vincent, Louise s'appuie sur deux arguments qu'elle sait essentiels pour Monsieur Vincent : le maintien du service des pauvres et l'accomplissement de la volonté de Dieu. Il faudra de longues années pour Vincent adhère à ce raisonnement et donne son assentiment à la proposition de Louise de Marillac.

L'engagement dans un service est tout pareillement réfléchi. Au cours de ses visites des Confréries de la Charité de l'Ile de France, Louise a découvert la pauvreté des petites filles. Très tôt, elles sont engagées dans le travail, en particulier pour la garde des troupeaux. Aucune école ne peut les recevoir : si, dans le village, existe un maître d'école, son enseignement est réservé aux garçons. La mixité est alors formellement interdite tant par les édits du Roi que par les mandements des Evêques. Dans les grandes villes, existent des écoles pour les filles, notamment celles des Ursulines, mais elles sont réservées aux enfants de riches. Dans les lieux où elle passe, Louise de Marillac s'efforce de réunir les fillettes. Quand elle le peut, elle demande à une femme ou une fille déjà instruite de poursuivre ce qu'elle a commencé. Ainsi Germaine devient la maîtresse d'école pour les filles de Villepreux.

Après la fondation de la Compagnie, Louise met tout en oeuvre pour que les Filles de la Charité puissent s'occuper de ces petites filles. Elle a réfléchi à ce que cela exige. Les Soeurs doivent elles-mêmes savoir lire et écrire : la plupart sont analphabètes. Louise assurera leur première formation. Certaines Soeurs n'arriveront jamais à acquérir les éléments de base de l'écriture ! De plus, Louise souhaite une formation pédagogique pour les futures maîtresses. Elle pense que les Ursulines pourraient la donner aux Soeurs. Louise qui ne veut rien entreprendre sans l'avis de Monsieur Vincent, lui écrit et reçoit cette réponse peu encourageante :

"Je n'attends pas grand'chose de cette manière de communiquer des Ursulines avec vos filles. Vous les y enverrez néanmoins, s'il vous plaît".⁸⁵

Pour Louise, la compétence est indispensable pour bien accomplir son service. Elle fournira aux Soeurs le matériel pédagogique utilisé par les Ursulines. Dans les lettres, les règles pour les maîtresses d'école, seront précisées et rappelées les attitudes pédagogiques nécessaires : attention à chaque enfant, encouragement plutôt que châtement. Louise insiste beaucoup sur la compréhension : des têtes bien faites et non des têtes bien pleines.

⁸⁵ Vincent de Paul à Louise de Marillac – 1638 - Doc. 194

"La maîtresse d'école les instruira sur le catéchisme, faisant en sorte qu'elles entendent bien ce qu'elles répondent, leur faisant à cet effet diverses questions familières... et en d'autres termes que ceux qui sont couchés dans le livre." ⁸⁶

Louise de Marillac s'efforce de développer chez les Soeurs cette attitude de réflexion, de discernement. Elle leur apprend à regarder le problème, à discerner avec perspicacité la situation avant de s'engager dans une décision. Les Soeurs viennent d'arriver à Bernay. Elles sont accueillies par les Dames de la Charité. Elles devront, par la suite, faire choix d'une maison pour leur petite communauté. Louise recommande à la Soeur Servante :

"Au nom de Dieu, ne précipitez rien, les choses qui se font doucement se font solidement ... Je vous prie, ma chère soeur, d'en parler souvent avec ma soeur Laurence, cela sert à nous tenir à notre devoir." ⁸⁷

Les Soeurs de Richelieu ont exprimé leurs difficultés pour accomplir tout leur travail et sans doute ont-elles demandé l'envoi d'une troisième soeur ! Dans sa réponse, Louise les invite à une révision de vie, selon la méthode du voir, juger, agir. Les deux Soeurs doivent établir leur emploi du temps depuis le lever jusqu'au coucher ; puis elles essaieront de déterminer ce qui est utile ou inutile. Louise suggère que certaines visites chez les Dames pourraient être supprimées ou au moins écourtées. Une confrontation de leur emploi du temps avec leur règlement facilitera leur réflexion et devrait leur permettre de prendre de bonnes résolutions.

Louise de Marillac soumet sa pensée, son activité au jugement de sa raison. Cette femme rationnelle peut-elle aussi être une mystique ? Ces écrits laissent percevoir qu'elle a vécu des expériences mystiques qui l'ont profondément marquée.

La première expérience mystique, la plus connue, a lieu le dimanche de Pentecôte 1623. Louise est en prière à l'église Saint Nicolas des Champs, sa paroisse. Subitement, l'Esprit de Dieu lui devient présent, l'illumine. Ce qui lui paraissait si sombre, devient clair, ce qui était doute se transforme en certitude. Louise a, en ce dimanche, pénétré plus intimement le mystère de Dieu. Comme les Apôtres anéantis par la mort du Christ, découvrant subitement qu'il est Vivant, Louise porte au plus profond d'elle-même la certitude que Dieu existe. Il lui a parlé au plus noir de sa nuit. Elle fait, en ce jour de Pentecôte, l'expérience de l'Amour de Dieu et de son pouvoir de transformation. Sa vie extérieure ne change pas, mais son attitude envers son mari qu'elle voulait quitter se modifie. Son regard est devenu autre, il s'est chargé de l'Amour même de Dieu.

La deuxième expérience mystique se situe le 5 février 1630. Avant d'entreprendre la visite de la Confrérie de la Charité de Saint Cloud, Louise de Marillac assiste à la messe. En ce jour anniversaire de son mariage avec Antoine Le gras (17 ans après), le Christ lui fait vivre ce que les spirituels appellent "le mariage mystique". L'amour du Christ lui semble merveilleusement réconfortant. Par cette Alliance, Louise va partager la vie de son Seigneur et Dieu, vivre une communauté de biens avec son divin Epoux.

" A la Sainte Communion, il me sembla que Notre-Seigneur me donnait pensée de le recevoir comme l'époux de mon âme, et même que ce m'était une manière d'épousailles, et me sentis plus fortement unie à Dieu en cette considération, qui me fut extraordinaire, et eus la pensée de quitter tout pour suivre mon Epoux, et de regarder dorénavant comme tel, et supporter les difficultés que je rencontrerais comme les recevant par la communauté de ses biens." ⁸⁸

L'expérience saisissante et inoubliable de la présence aimante du Christ lui donne courage, confiance et énergie pour accomplir la tâche missionnaire qu'elle entreprend en ce jour, et aussi toutes celles qui se présenteront ensuite. Invitée à partager "une communauté de biens" avec l'Epoux de son âme, Louise va traverser des périodes de désert où Dieu se fait absent, où la tentation surgit. A certains jours, elle aura à pénétrer le mystère du Christ crucifié. Au cours de l'une de ses retraites, elle note :

⁸⁶ Règles des maîtresses d'école

⁸⁷ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – 4 décembre 1654 - Ecrits 455

⁸⁸ Visites des Confréries d'Asnières et de Saint Cloud – février 1630 - Ecrits 702

*"Chercher Jésus dans le sépulcre, c'est-à-dire parmi les afflictions et abandonnements, mais le chercher Lui, sans regarder et me douloir des sujets de cet éloignement ; grande confiance pour vaincre les difficultés qui se peuvent opposer à Le trouver, admirer la bonté de Dieu en sa Providence."*⁸⁹

Le samedi 7 juin 1642, veille de la Pentecôte, un plancher s'effondre à la Maison Mère ; aucune Soeur n'est blessée. Cet événement minime est à l'origine d'une nouvelle expérience mystique. Depuis plusieurs mois, Louise ressentait un manque d'intérêt de la part de Monsieur Vincent pour la construction et l'animation de la Communauté, elle percevait aussi comme un manque de vigueur pour le service des pauvres chez quelques Soeurs. Alors qu'elle porte douloureusement tous ces événements, Louise est à nouveau illuminée par l'Esprit. Elle écrira quelques années plus tard :

*"Le jour et le temps que notre bon Dieu a permis de reconnaître sa divine Providence, par des événements si remarquables, en la chute de notre plancher, m'a remis devant les yeux le grand renversement intérieur que j'eus, lorsque sa bonté me donna lumière et éclaircissement sur grandes inquiétudes et difficultés que j'avais."*⁹⁰

La présence aimante de Dieu la bouleverse et lui donne l'audace de dépasser ses peurs, ses craintes pour établir solidement sa communauté, "sa petite famille", selon ce que Dieu attend d'elle. Pénétrant plus avant dans le mystère de Dieu, Louise pénètre aussi davantage dans le mystère des pauvres, de toute cette humanité souffrante à laquelle Jésus s'identifie. La Compagnie des Filles de la Charité est voulue de Dieu pour le soulagement de cette humanité souffrante. Louise sent croître en elle une confiance inébranlable et une joie immense pour l'accomplissement de la mission que Dieu lui confie.

Durant les années 1646-1649, Louise de Marillac traverse une période difficile avec les problèmes de son fils et ceux de la Compagnie. Une de ses lettres à Monsieur Vincent, un 24 août de cette période, laisse entrevoir un peu de sa relation d'intimité avec son Dieu.

*"Mon coeur est encore tout plein de la joie de l'intelligence qu'il me semble que notre bon Dieu lui a donné de ces mots : « Dieu est mon Dieu » ."*⁹¹

Louise ne peut taire "les excès de joie" qui ont envahi son âme, en découvrant combien Dieu voulait vivre proche d'elle. Elle se sent immergée en Dieu comme une goutte dans l'océan. Vincent de Paul, sans doute plus pragmatique, semble tempérer l'élan mystique de Louise :

*"Béni soit Dieu, Mademoiselle, des caresses dont sa divine Majesté vous honore. Il faut le recevoir avec respect et dévotion et en la vue de quelque croix qu'il vous va préparant. Sa bonté a accoutumé de prévenir les âmes qu'il aime de la sorte quand il désire les crucifier. Oh ! quel bonheur d'avoir une providence si paternelle de Dieu sur soi, et que cela vous doit augmenter la foi la confiance en Dieu et à l'aimer plus que jamais "*⁹²

Vincent de Paul a-t-il ou non perçu l'intensité avec laquelle Louise de Marillac vivait une histoire d'Amour avec son Seigneur et Maître ?

Louise fait-elle partie des grands mystique ayant reçu un don charismatique spécial ? Si l'on admet que l'essence du mysticisme n'est autre que l'Amour sans restriction du Dieu infini, la réponse serait positive. Louise de Marillac a eu des moments de désolation intense, des nuits de l'âme, et des heures de grande lumière où elle accédait au mystère du Christ. Comme Paul, le grand mystique, elle n'a rien voulu savoir que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. Le sceau de la Compagnie porte cette inscription voulue par Louise de Marillac :

"L'amour de Jésus crucifié nous presse".

L'humanité du Christ retient longuement sa méditation. Elle ne peut oublier que ce Jésus humain et divin habite les pauvres, les exclus, les opprimés. Tous ses engagements sont motivés par cet amour de l'homme. Appelée à entrer dans le mystère du Christ, elle est comme éblouie par la splendeur de la

⁸⁹ Retraite (sans date) - Ecrits 701

⁹⁰ Sur la conduite de la sainte Providence - Ecrits 760

⁹¹ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 24 août avant 1650 - Ecrits 340

⁹² Vincent de Paul à Louise de Marillac – 24 août avant 1650 - Ecrits 340

Trinité, de l'Incarnation et par "*cette invention si admirable et si incompréhensive au plan humain*"⁹³, l'Eucharistie. Louise de Marillac, tout au long de sa vie, a laissé la vie divine envahir sa propre existence, elle a laissé se graver en son âme "*l'impression de Jésus-Christ*"⁹⁴

Approcher Louise de Marillac, c'est découvrir une personnalité attachante, aux multiples facettes, une proche de Dieu et des pauvres, une femme qui, malgré des stress nombreux, a su tenir debout et a encouragé les autres à se mettre debout, les orientant vers leur plein épanouissement humain et spirituel. Comme le disait le Père Morin, c.m., c'est "une personnalité impressionnante et même captivante".

⁹³ Sur la sainte Communion - Ecrits 810

⁹⁴ Retraite vers 1633 - Ecrits 713